



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE  
ET DU DIALOGUE SOCIAL

DARES

# Impact de la trajectoire d'activité sur les allocations chômage et les prestations sociales

## Réflexions à partir de cas-types

**GT « Protection du risque revenu » France Stratégie  
Séminaire de restitution des travaux**

**23 mai 2017**

# Des prestations qui s'ajustent aux changements de trajectoire

- Les prestations tiennent compte des changements de situation :
  - Perte de revenu non compensée : perte d'emploi n'ouvrant pas droit à l'indemnisation, fin de droit
  - Perception de revenus de remplacement
  - Reprise d'emploi
  - Parcours de vie : naissances, départ, union, séparation
- Des situations fréquentes :
  - 26,8 % de foyers allocataires connaissent au moins un changement de situation en 2015
    - 19,9 % : changement de situation professionnelle
    - 10,8 % : changement de situation familiale.

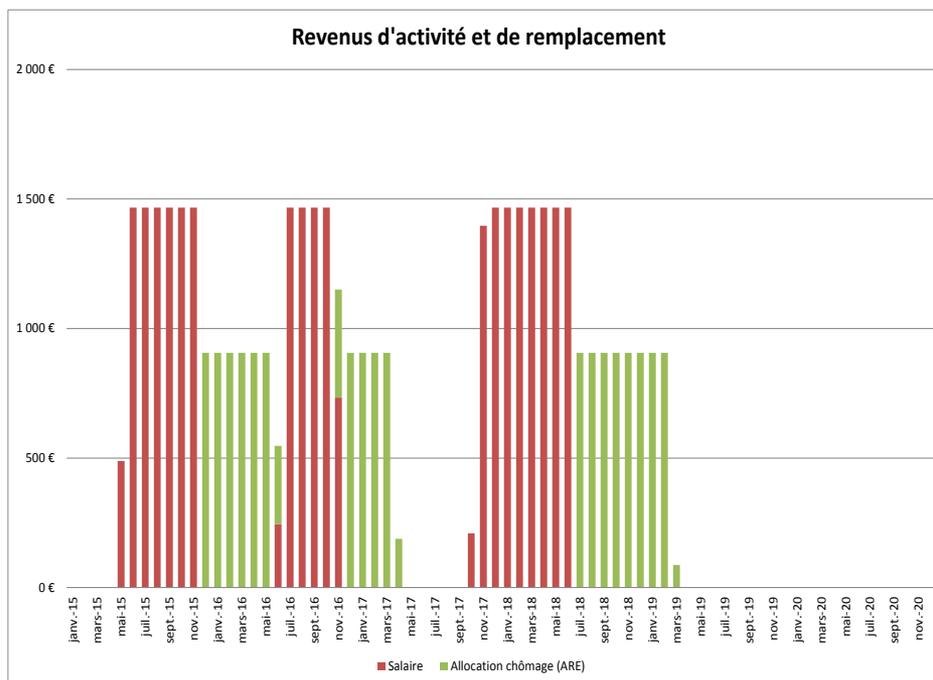
(Champ : 2015 allocataires Caf présents en début et fin d'année)
- L'enjeu du paiement à bon droit :
  - Les mécanismes sont souvent déclenchés avec retard
    - » Déclarations tardives
    - » Régularisations: indus/rappels

# Les différents mécanismes d'ajustement

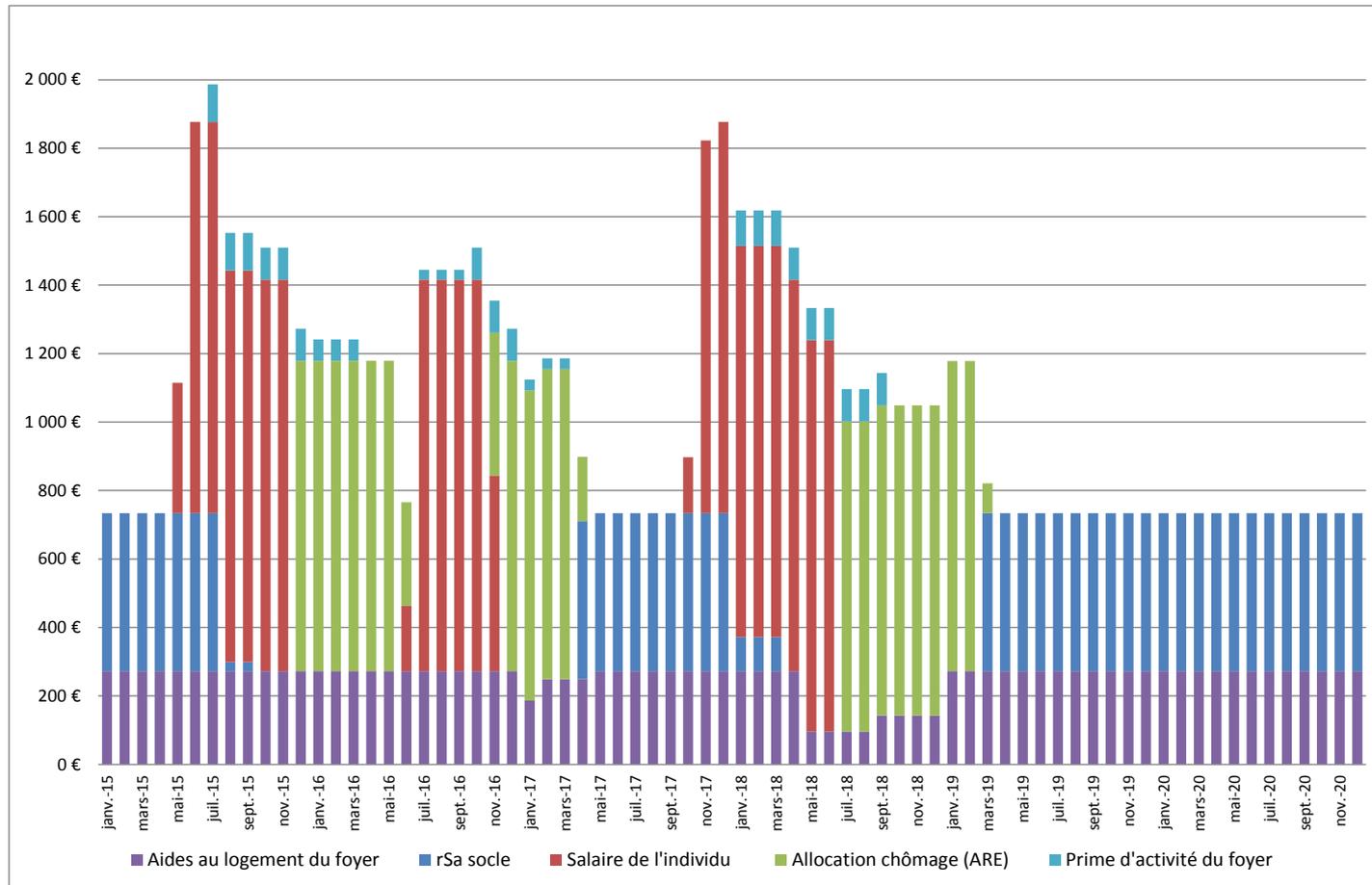
- Prestations fondées sur un examen trimestriel des ressources
  - RSA : Ajustement en cours de trimestre
    - Perte de revenu → neutralisation, abattement
    - Reprise d'activité → cumul intégral
  - Prime d'activité : figeage trimestriel des droits
    - « lissage » des effets des changements de situation
- Prestations fondées sur un examen annuel des ressources (N-2) : Aides au logement, Prestations familiales
  - Abattement de 30 % : chômage indemnisé ou de cessation d'activité avec admission au bénéfice d'un avantage de vieillesse, d'une pension d'invalidité, d'une rente d'accident du travail.
  - Neutralisation des revenus : chômage non indemnisé, arrêt d'activité pour se consacrer à son jeune enfant avec perte totale de revenus professionnels ou de substitution.
  - Evaluation Forfaitaire : A l'ouverture de droit, si faibles ressources en N-2 et activité en mois courant, reconstruction fictive des ressources à partir des revenus actuels

# Cas pratique 1 : cas-type « CDD courts, peu actif »

- Cas-type retenu d'après les trajectoires identifiées par l'Unédic :
  - Courtes périodes d'activité : CDD de 6 mois en 2015 ; CDD de 4 mois en 2016 ; CDD de 8 mois en 2017/2018
  - Chômage total avant 2015
  - Droits à l'assurance chômage de courtes durées (règle un jour cotisé = un jour indemnisé)
  - Non éligible à l'ASS car trajectoire professionnelle heurtée



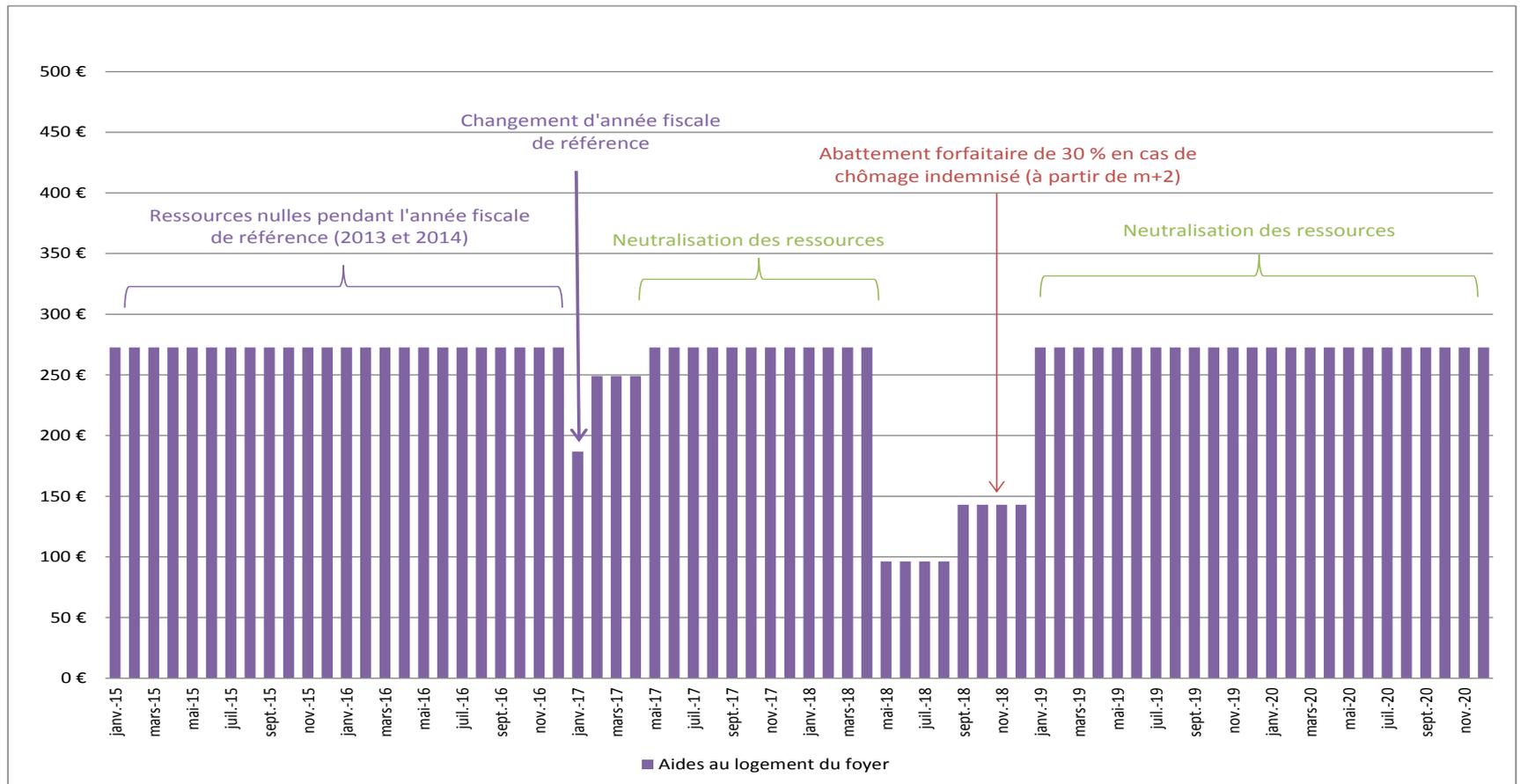
# Cas pratique 1 : cas-type « CDD courts, peu actif »



- Un socle de 750 € : Rsa socle + allocations logement
- Une forte incitation à la reprise d'activité grâce au cumul intégral Rsa, mais de courte durée

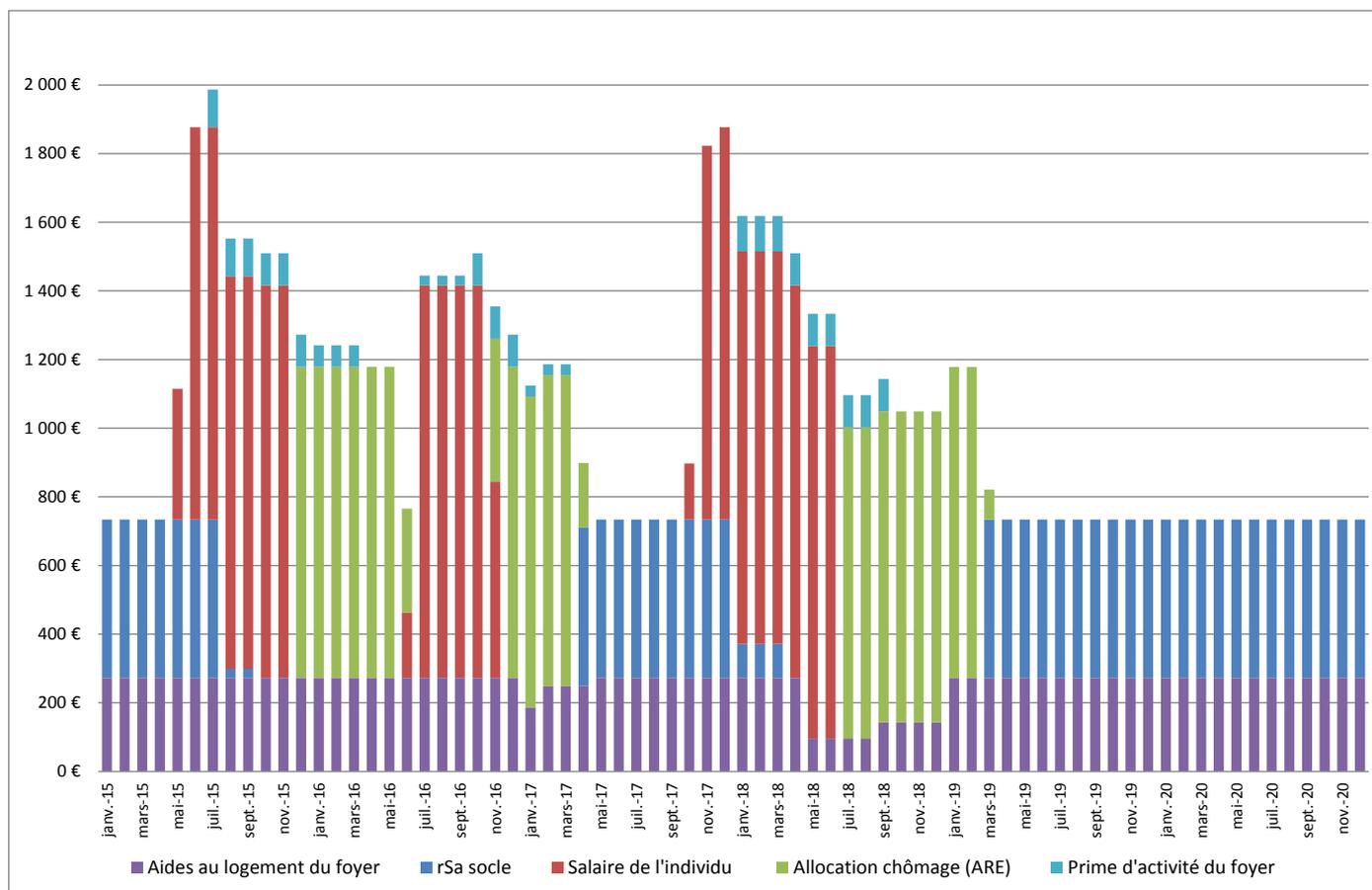
# La variation des aides au logement

- Les aides au logement représentent un complément de revenu significatif pour un individu au Rsa et amortissent certains chocs (mais, en pratique, quelle fréquence d'actualisation ?)
- Quelques fortes variations néanmoins, liées au revenu fiscal de référence n-2

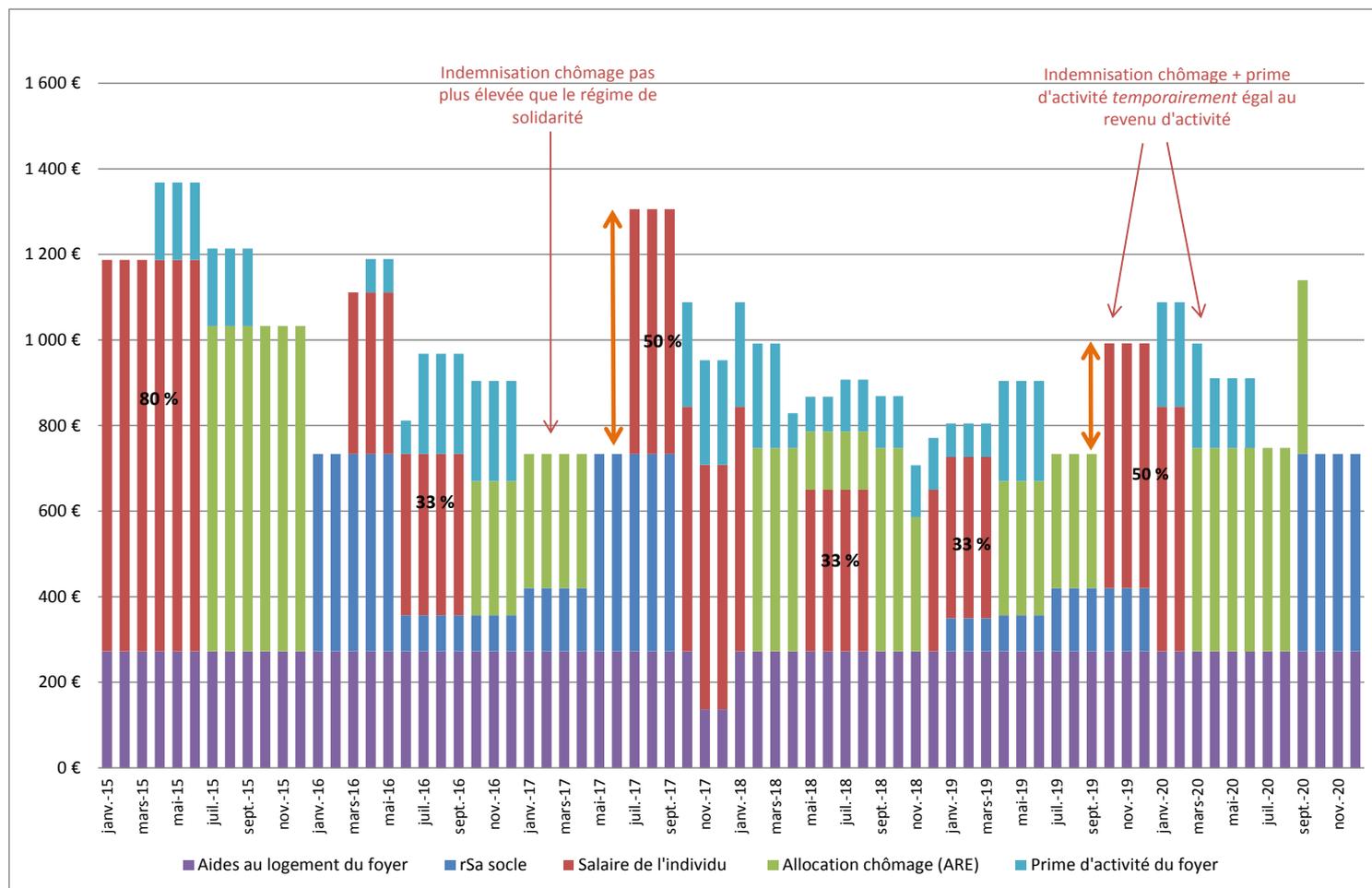


# Cas pratique 1 : cas-type « CDD courts, peu actif »

Période étudiée : janvier 2015 - décembre 2020	Revenu moyen	Revenu maximal	Revenu minimal	Salaire mensuel net moyen	Allocation chômage mensuelle moyenne	Rsa sodé mensuel moyen	Prime d'activité mensuelle moyenne	Aide au logement mensuelle moyenne	Impôt sur le revenu mensuel moyen
Structure globale du revenu sur la période	1075	1987	734	303	240	248	30	253	0
				28%	22%	23%	3%	24%	0%

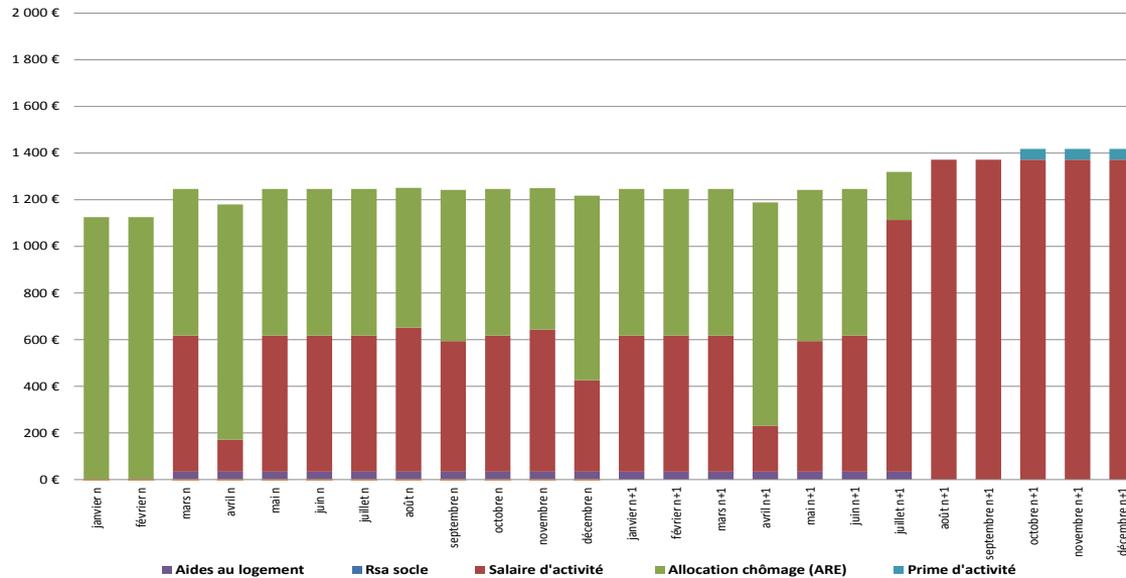


## Cas pratique 2 : temps partiel court, faible volume travaillé

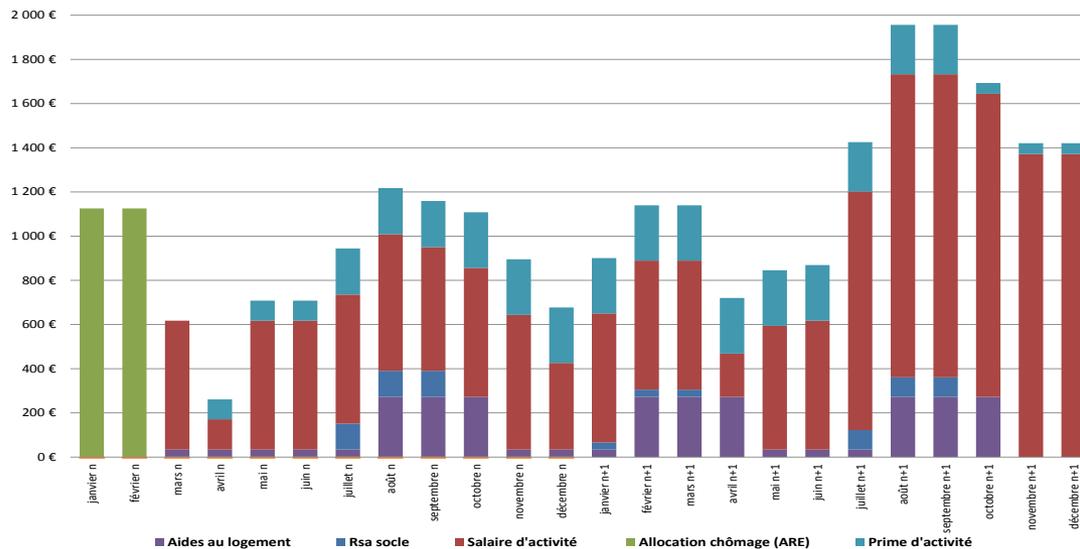


- Un indemnisation chômage très faible, qui ne dépasse pas le niveau du « socle »
- Une incitation à la reprise d'activité plus forte si la personne n'est pas indemnisée (flèches ↕)
- Quelques cas où l'activité n'est pas plus rémunératrice que le chômage indemnisé

# Cas pratique 3 : temps partiel/CDD court, en activité réduite



Avec activité réduite



Cas fictif sans activité réduite

- Une augmentation du revenu moyen de 15 % grâce au cumul
- Un effet de « substitution » : 60 % du surcroît de dépenses d'assurance chômage contrebalancés par une diminution des prestations sociales de solidarité

Entre janvier année n et décembre année n+1	Revenu net moyen après impôt	Revenu maximal	Revenu minimal	Salaire mensuel moyen	Allocation chômage mensuelle moyenne	Rsa socle mensuel moyen	Prime d'activité mensuelle moyenne	Aides au logement mensuelles moyenne	Impôt sur le revenu mensuel moyen
Avec activité réduite (1)	1 250	1 430	1 080	680	560	0	0	30	-20
Sans activité réduite (2)	1 060	1 960	220	680	90	30	170	120	-20
Différence (1) – (2)	180	- 530	870	0	460	- 30	- 160	- 90	0

Champ : échantillon de 10 000 demandeurs d'emploi entrant en catégories A, B, C en 2012 ayant déclaré au moins un mois d'activité réduite tout en étant continûment indemnisables sur ce mois, dans les deux ans qui suivent leur inscription ; France.

Source : simulations de la Dares à partir des données extraites du D3 (montant d'indemnisation, nombre d'heures travaillées et salaire d'activité pour chaque mois d'activité réduite).

# Conclusion

- Des prestations sociales relativement réactives, mais **parfois peu lisibles** (aides au logement par exemple) ;
- Question de l'indemnisation des **personnes à temps partiel faiblement rémunérées** : faible niveau d'indemnisation (par rapport au niveau AL+Rsa) et faibles incitations à l'activité ;
- **Une interaction forte entre les variations de l'indemnisation chômage et des prestations sociales**: importance de penser le système dans sa globalité, en dépit du « dualisme » institutionnel (Pôle Emploi et l'Unédic d'une part, CNAF et Etat de l'autre) ;
- Des simulations *théoriques* : **en pratique, problématique des indus et rappel** car l'actualisation n'est pas automatique.